

# À PROPOS

5 ANS  
sebl

Volume 6 – Numéro 6  
Janvier 2019

## Que nous réserve 2019?

Bonne année 2019 à tous les membres du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides! Nous espérons que le temps des Fêtes vous a permis de vous reposer, de vous ressourcer et de profiter pleinement de rencontres agréables avec vos parents et amis.

Du côté syndical, l'année 2019 sera marquée, à l'automne prochain, par le dépôt de nos demandes syndicales. Quelques dossiers chauds continueront de nous occuper (ou même de nous préoccuper). Par exemple, la transmission des contenus en éducation à la sexualité (que les élèves doivent recevoir, mais pas nécessairement par des enseignantes ou enseignants), la création des projets éducatifs en début d'année et l'élaboration des moyens (par les enseignantes et enseignants et les membres du personnel concernés) pour atteindre les objectifs et les cibles visés de ceux-ci à l'automne, la liberté d'expression et les impacts des modifications des frais exigés aux parents.

À ce sujet, comme vous le savez sans doute, c'est à la suite d'un recours collectif sur les frais scolaires demandés aux parents que la Commission scolaire a modifié ses pratiques. Ces changements ont d'ailleurs touché le personnel enseignant. Celles et ceux qui ont parlé à des collègues d'autres commissions scolaires ont pu constater que l'application diffère parfois grandement. Le nouveau ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a lancé une consultation publique dans le but de « dégager un consensus social » et d'établir des « balises claires » pour la rentrée scolaire 2019-2020. En tant qu'acteurs jouant un rôle important dans le réseau de l'éducation, nous vous invitons à remplir le questionnaire accessible en ligne du 7 au 25 janvier 2019 sur le [site Internet du MEES](#).



Les suites que donnera le gouvernement à cette consultation nous permettront peut-être de voir comment ce nouveau gouvernement traitera l'école publique, les gens qui y travaillent et celles et ceux qui y apprennent.

Nathalie Bouyer

## La liberté de communiquer avec son syndicat et le droit à la confidentialité des informations transmises

Est-ce qu'une enseignante ou un enseignant manque de loyauté lorsqu'il communique avec son syndicat afin de dénoncer une situation? Est-ce que celle-ci ou celui-ci peut subir des conséquences (mesures de représailles) parce qu'elle ou il a dénoncé une situation ou communiqué avec son syndicat?

Notre position est claire, nette et précise : la réponse est non.

En effet, ce droit est protégé par l'article 14-3.03 de l'entente nationale, lequel prévoit :

*Aucunes représailles, menace ou contrainte ne sont exercées contre une enseignante ou un enseignant en raison de l'exercice d'un droit que lui reconnaît la convention ou la loi.*

De plus, l'article 2-2.01 de l'entente locale indique que la Commission scolaire reconnaît le Syndicat comme seul représentant officiel des enseignantes et enseignants.

Par conséquent, le personnel enseignant a le droit de communiquer librement avec son syndicat sans que des mesures de représailles soient exercées à son endroit par son employeur.

De plus, les communications tenues entre vous et votre syndicat sont confidentielles et nous vous assurons le respect de ce principe. Avant que nous interpellions la Commission scolaire pour une situation problématique, vous devez nous formuler une demande à cet effet.

Nous tenons à préciser que l'action syndicale est basée sur une étroite collaboration entre les membres, les personnes déléguées et le Comité exécutif. Cet échange d'informations est la base de votre syndicat local. Nous vous invitons à dénoncer toute tentative d'intimidation à vos représentantes et représentants.

Stéphanie Dinel et Thierry Lajeunesse

# Calendrier scolaire 2019-2020

## Formation générale des jeunes (FGJ)

L'automne dernier, le SEBL a mené une consultation auprès des membres concernés par le calendrier scolaire 2019-2020 à la FGJ. Le **scénario 1** et la **semaine de relâche A** (du 2 au 6 mars 2020) ont été majoritairement choisis et ces options ont constitué la réponse du SEBL auprès de la CSSMÎ. Le 11 décembre dernier, lors de l'adoption du calendrier scolaire, le conseil des commissaires a retenu l'avis des enseignantes et enseignants. Ce calendrier est disponible à [cssmi.qc.ca/cssmi/divers/calendriers](http://cssmi.qc.ca/cssmi/divers/calendriers).

Au cours des prochains mois, vous serez consultés sur les autres éléments du calendrier qui touchent directement votre école, à savoir les 11 journées pédagogiques mobiles, les fins d'étape, les rencontres de parents, les remises des notes dans GPI, etc.

## Éducation des adultes (EDA), formation professionnelle (FP) et enseignement en milieu carcéral (EMC)

Pour ces secteurs, la **semaine de relâche A** (du 2 au 6 mars 2020) a également été acceptée. Vous serez consultés pour les journées pédagogiques à ajouter à vos horaires respectifs.

Normand Marquis et Pascal Morand

## Projet éducatif – L'importance de la concertation

Nous vous rappelons qu'en vertu des articles 74 et 109 de la Loi sur l'instruction publique qui porte sur le projet éducatif, le conseil d'établissement (CÉ) doit effectuer un travail en **concertation (consensus)** avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves, soit les élèves, les parents, les enseignantes et enseignants, les autres membres du personnel et les représentantes et représentants de la communauté et de la commission scolaire. Généralement, dans le but de faciliter la tâche, le CÉ mandate un comité composé des acteurs listés précédemment. En ce qui a trait aux enseignantes et enseignants qui siègent à ce comité, ils ne doivent pas s'avancer au nom de leurs collègues sans avoir préalablement validé auprès d'eux les orientations et positions à défendre ou à mettre de l'avant.



De plus, tout élément qui ne fait pas l'objet d'une concertation (consensus) **ne devrait pas se trouver dans le projet éducatif**, sous réserve de la cohérence qui doit s'opérer avec le Plan d'engagement vers la réussite de la CSSMÎ.

Nous vous invitons aussi à consulter la fiche syndicale intitulée *Projet éducatif et plan d'engagement vers la réussite (projet de loi n° 105)* disponible à [lesebl.ca](http://lesebl.ca). Enfin, nous vous rappelons qu'**aucun moyen (plan d'action)** ne devrait se trouver dans votre projet éducatif.

Pascal Morand

2



## Assurances et futures personnes retraitées

L'Association des personnes retraitées de la FAE (APRFAE) a reçu le mandat de préparer et mettre en place un nouveau régime collectif complémentaire en assurance maladie qui sera offert exclusivement à ses membres. Celui-ci, fait en collaboration avec La Capitale, sera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019.

**APR FAE**

Le régime d'assurance vie prévu actuellement au contrat collectif de la FAE (9995R) sera intégré à ce nouveau régime.

### L'APRFAE offrira donc quatre types d'assurances à ses membres :

- Un régime collectif complémentaire d'assurance maladie;
- Un régime d'assurance vie collective;
- Une assurance générale;
- Une assurance voyage complémentaire.

Entre temps, si des personnes admissibles à l'APRFAE décidaient de prendre leur retraite, elles sont invitées à communiquer avec l'APRFAE au 514 666-6969 afin que l'on puisse les informer et les guider dans leurs démarches, particulièrement en matière d'assurances.

De plus, à la suite d'une consultation faite auprès des membres de la FAE, il a été convenu que le droit de transformation de l'assurance vie à la retraite ne sera désormais possible que pour les membres de l'APRFAE. Ces nouvelles modalités ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Il est à noter que lorsque vous adhérez à l'APRFAE, le SEBL vous rembourse la première année d'adhésion.**

Nelson Costa

## Contrat et retour progressif

Lorsqu'un retour progressif commence **avant la 101<sup>e</sup> journée**, la personne qui remplace a le choix de poursuivre ou non le remplacement. Cependant, lorsque le retour progressif commence **après la 101<sup>e</sup> journée**, la personne remplaçante doit poursuivre son contrat.



Dans ces deux cas, la Commission a l'obligation de privilégier cette personne pour la suppléance, et ce, au niveau de la Commission scolaire. Ces journées de suppléance sont ajoutées au contrat afin de le compléter et comptent aux fins du calcul du service cumulé. Ces journées sont aussi payées, non pas au taux de suppléance, mais bien selon l'échelle salariale de la personne touchée par cette situation (EL, 5-1.14.04).

Claudine Fournier

## La Nouvelle Autonome de la FAE

Nous vous rappelons que le journal *L'Autonome* de la FAE est maintenant entièrement numérique et a été renommé *La Nouvelle Autonome*. Nous vous invitons à vous inscrire à cette infolettre en allant à [lafae.qc.ca](http://lafae.qc.ca) et en inscrivant votre adresse courriel au bas de la page.



## Connaissez-vous bien le manifeste sociopolitique de la FAE?



Lors des prochaines publications du journal *À propos*, votre comité sociopolitique vous fera découvrir les sept thèmes du manifeste.

### Agir pour un monde meilleur

Depuis les années 1980, les modèles économiques ont évolué avec, notamment de nombreux accords commerciaux multilatéraux dû à la mondialisation néolibérale. Ces accords peuvent mettre en péril le marché du travail et souvent les droits de la personne.

Cette nouvelle approche bouscule le rôle de l'État. Elle a pour conséquence de valoriser la compétition économique au détriment des milieux de vie.

C'est pourquoi, comme membres de la FAE, nous désirons « Agir pour un

monde meilleur », afin de dénoncer les contrecoups qui ont transformé l'école et sa mission, de dénoncer nos conditions de travail et de démontrer notre opposition face à la mondialisation néolibérale.

Maintenant, il importe d'agir en faveur d'un monde pacifique et solidaire.

Maryste Vézina, Lorraine Leroux et Josée Plamondon  
Enseignantes et membres du comité sociopolitique

Source : Oser. Ensemble. Maintenant, [Manifeste sociopolitique de la FAE](#), pages 22-23.

## Nouveau document de référence au SEBL : Mesures budgétaires et organisation des services



L'organisation des services à l'école est au cœur de nos conditions d'exercice. Avec l'apparition des nombreuses mesures budgétaires, les milieux ont de plus en plus de décisions à prendre pour utiliser ces sommes de manière à bien répondre aux besoins du personnel et des élèves qui fréquentent l'établissement. Que ce soit en comité de consultation des enseignantes et enseignants (CCEE), en assemblée générale ou en comité-école EHDAA, la participation du personnel enseignant est essentielle à la prise de décisions. Ce document de référence vous aidera à y voir clair! Celui-ci est disponible à [lesebl.ca](http://lesebl.ca) sous l'onglet *Dossier*, puis *Mesures budgétaires*. Vous pouvez également consulter ce document auprès de votre personne déléguée.

Claudine Fournier

# 5 à 7 - Cabaret syndical



La mi-année est un bon moment pour se rassembler entre collègues.

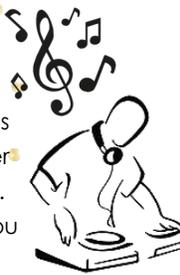
C'est avec grand plaisir que le comité action-mobilisation a préparé une activité ludique sur le syndicalisme québécois.

Pour avoir une idée du contenu de ce cabaret syndical, nous vous invitons à vous rendre à [lesebl.ca](http://lesebl.ca) ou sur notre page [Facebook](#) afin de visionner une courte [vidéo](#) réalisée par les membres du comité relève-précaires.

Vous pouvez vous inscrire à [syndicat@lesebl.ca](mailto:syndicat@lesebl.ca), au 450 979-4613 ou à [lesebl.ca](http://lesebl.ca) sous l'onglet Services aux membres.

Le 31 janvier, soyez présents en grand nombre!

Les membres des comités relève-précaires et action-mobilisation



## Signature de la pétition *Debout pour l'école!*

Debout pour l'école! est un collectif citoyen de réflexion et d'intervention sur l'éducation au Québec. Il défend une école publique équitable et de qualité pour tous, une école offrant à tous les élèves un milieu de vie propice à des apprentissages rigoureux. Debout pour l'école! vous invite à signer la [pétition](#) intitulée **Pour une école équitable et de qualité**. Celle-ci, qui sera remise au ministre de l'Éducation, contient sept mesures, soit :

- Assurer une véritable mixité sociale et culturelle dans les écoles et dans les classes;
- Diminuer les ratios;
- Assurer des ressources professionnelles et de soutien stables et en nombre suffisant;
- Diminuer la précarité du corps enseignant;
- Soutenir les enseignantes et enseignants en début de carrière;
- Augmenter la rémunération de tous les personnels scolaires;
- Lever toute entrave à la prise de parole publique.



<https://ecole.ca.edu/petition/>

4



## Rappel : concours héros 2018-2019

Il est encore temps de présenter un projet dans le cadre du concours héros. Vous trouverez tous les détails dans le numéro 2 du journal *À Propos* (octobre 2018) ou en consultant le site Internet réservé au mouvement héros ([lafaec.qc.ca/heros/](http://lafaec.qc.ca/heros/)). La date limite pour s'inscrire aux deux concours est le **29 mars 2019**.



### Récupération et consommation responsable

Étant donné que le thème retenu cette année est la consommation responsable, il nous semble de plus en plus évident en 2019 que pour aider notre planète à demeurer habitable il faut réduire notre empreinte écologique. Pour ce faire, votre syndicat a déjà commencé à mettre en place quelques éléments pour faciliter la réutilisation de produits peu ou pas récupérables.

**Piles** : depuis quelques années, nous avons un contenant pour ramasser les piles usagées.



**Styromousse** : nous avons trouvé une entreprise dans la région qui récupère ce produit. ATTENTION : la styromousse doit être propre et ne doit pas être brisée.

**Brita** : le SEBL s'est inscrit à un programme de recyclage des produits Brita de *Terracycle*.

N'hésitez pas à venir les déposer ou même à demander à la personne déléguée de votre établissement de les apporter au SEBL.

Normand Marquis



Bonne année!

### Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : [www.lesebl.ca](http://www.lesebl.ca) – Messagerie : [syndicat@lesebl.ca](mailto:syndicat@lesebl.ca)

[www.facebook.com/seblaurentides](https://www.facebook.com/seblaurentides)